N O T E D E S E R V I C E / M E M O

Destinataires/To	Maire et membres du Conseil	N° de fichier/File :
Expéditeur/From	Directeur, Programme de construction du train léger Direction générale des transports	
Objet/Subject	Groupe de transport Rideau - Nouvel avis de défaut	Date : Le 5 octobre 2021

La présente note de service vise à informer le maire et les membres du Conseil que la Ville a remis un autre avis de défaut au Groupe de transport Rideau (le GTR) le 24 septembre 2021 (l'avis de défaut de septembre) à la suite de deux déraillements qui se sont produits le 8 août et le 19 septembre 2021. Le nouvel avis de défaut de septembre s'ajoute à l'avis de défaut remis au GTR le 10 mars 2020. Le GTR n'a pas remédié à ses manquements signalés en mars 2020 et, par conséquent, il continue de faire l'objet d'une surveillance prolongée de la part de la Ville.

L'avis de défaut de septembre a été remis le 24 septembre 2021 en raison des manquements du GTR à ses obligations en vertu de l'accord de projet (AP). Le GTR, à la suite des déraillements, n'a pas respecté les paramètres de base de performance et de niveau de service définis dans l'AP. Les deux incidents ont entraîné la fermeture du réseau et une baisse de la fiabilité du réseau.

Dans l'avis de défaut de septembre, la Ville a demandé au GTR de fournir un plan et un calendrier raisonnables pour corriger ses manquements d'ici le 1er octobre 2021.
De plus :

- La Ville, qui entreprendra une surveillance accrue et de façon continue, a informé le GTR qu'il est tenu de rembourser tous les coûts associés à la surveillance.
- La Ville a indiqué qu'elle allait exercer ses droits de recours ciblés et a indiqué au GTR que toute mesure corrective requise doit être intégralement remboursée par le groupe, conformément à l'AP.
- Un avis de remplacement d'une personne clé (gestionnaire de l'entretien des véhicules) a également été émis.

La Ville envisage également toutes ses options sur le plan juridique en vertu de l'AP. Elles ont d'ailleurs fait l'objet de discussions lors d'une séance à huis clos qui réunissait le Comité des finances et du développement économique aujourd'hui, le 5 octobre 2021.

L’avis de défaut de septembre représente une mesure contractuelle rigoureuse prise par la Ville en réponse à l’incapacité du GTR de fournir un service fiable aux résidents d’Ottawa. Il s’agit également d’une étape nécessaire pour permettre à la Ville d’avoir recours à des mesures encore plus strictes à l’endroit du GTR conformément à l'accord de projet, si nécessaire. Si vous avez des questions à propos de l’information fournie dans la présente note de service, n’hésitez pas à communiquer avec moi au poste 52718.

Original signé par
Michael Morgan

c.c. Équipe de la haute direction
L’équipe de direction de la Direction générale des transports
Directeur, Information du public et relations avec les médias
Membres de la Commission du transport en commun